



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
 Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
 Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
 Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
 Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
 Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
 Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
 Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
 Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
 Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
 Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
 Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Equipements sportifs métropolitains concédés - Règlement intérieur mutualisé et tarification**

Par contrat ayant pris effet au 1er janvier 2023, les équipements sportifs métropolitains que sont la piscine olympique, la piscine du carrousel et la salle d'escalade « Cime Altitude 245 » sont administrés via une concession de service public unique alors qu'il existait auparavant deux concessions distinctes.

Le concessionnaire UCPA SPORT LOISIRS et sa société dédiée créée à cet effet LOISIRS SPORTIFS 21 (LS21) a élaboré un projet de règlement intérieur mutualisé qui est annexé au présent rapport.

Ce projet est une synthèse des règlements intérieurs précédents et propose des aménagements mineurs constatés par l'usage.

Par ailleurs, le concessionnaire propose la création de deux nouveaux tarifs pour l'espace plongée de la Piscine Olympique Dijon Métropole :

- Vente de gaz O² 100% au prix de 0,02€/litre TTC,
- Bulles juniors (4 séances de 2h/enfant) au prix de 162,00€ TTC.

Enfin, les tarifs des trois équipements sont révisés automatiquement comme cela est prévu à l'article 52 du contrat de concession. Les modifications tarifaires vous sont présentées en annexe du présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le règlement ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'approuver** la création des deux tarifs proposés par le concessionnaire pour l'espace plongée de la Piscine Olympique Dijon métropole tel que présentée ci-dessus ;
- **de prendre acte** de l'évolution tarifaire contractuelle présentée en annexe du présent rapport.

SCRUTIN	POUR : 86	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	